

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2018-66
Séance du MARDI 4 DECEMBRE 2018

PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES

12 DEC. 2018

ARRIVEE

Date de la convocation		
26/11/2018		
Date de l'affichage		
26/11/2018		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
11	8	0

L'an deux mille dix-huit, le quatre décembre à dix-huit heure quinze, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

Présents :

M. André CAZERES, Président - Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Marianne SARTHOU - Brigitte CAPOU - Catherine LISSARRAGUE - Françoise TREY
MM. Pierre CAPOU - Jean-Baptiste RAMON

Absents excusés :

M. Alain LARROUDE

Secrétaire de séance : Mme Brigitte CAPOU est désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération :

MARCHES DE MISE EN SECURITE ET D'ACCESSIBILITE DU COMMERCE 'LE REFUGE » A CAUTERETS

Le Président rappelle que le commerce « le Refuge » situé au lieu-dit la Raillère à Cauterets est fermé depuis 2017, son exploitant M. Durac, ayant été placé en liquidation début 2018. Il indique qu'un repreneur qui dispose de solides références en vallées de Luz et Gavarnie, a sollicité la Commission Syndicale pour la réouverture de ce commerce sous réserve de sa mise en conformité par rapport aux réglementations contre les risques d'incendie et pour l'accessibilité.

Les travaux correspondants ont été définis avec l'aide de M. Cassou architecte et sous le contrôle du bureau Socotec; ils comportent principalement :

- pour la sécurité : la condamnation du logement situé à l'étage afin d'éviter de lourds travaux d'isolement au feu, le remplacement des menuiseries extérieures, la remise en état des installations électriques et la mise en place d'un poêle à granulés en remplacement de l'installation gaz vétuste,
- pour l'accessibilité : la création d'un sanitaire accessible et d'une rampe extérieure sur le pignon Nord.

Compte-tenu du montant estimé de l'ensemble des travaux, inférieur à 90 000 HT, une consultation écrite a été menée directement auprès d'entreprises, au minimum 3 par lots, avec pour date limite de remise des offres le 16 novembre 2018 à 12h00.

Après analyse des offres, les entreprises mieux-disantes sont les suivantes :

lot	intitulé	Entreprise mieux-disante	Montant HT
Lot 1	Démolition, maçonnerie, carrelage	Vignes	16 113.82
Lot 2	Menuiseries aluminium	Energy Menuiseries	16 326.00
Lot 3	Cloisons sèches - Isolation	JB Services	9 882.48
Lot 4	Menuiseries bois	JB Services	2 693.25
Lot 5	Carrelages	Bautista	5 063.00
Lot 6	Peintures	Pyrénées Peinture	10 606.50
Lot 7	Electricité	Fournier	8 421.00
Lot 8	Plomberie sanitaire	Begaries	8 783.00
Total HT travaux de réhabilitation			77 889.05

M. le Président indique aussi que d'autres petites prestations sont à prévoir comme l'enlèvement des encombrants et le raccordement au réseau de collecte des eaux usées récemment mis en place par la Commune de Cauterets, ainsi que la maîtrise d'œuvre à confier à l'architecte M. Cassou pour un montant de 8 080 HT, les missions de diagnostic amiante et plomb, de contrôle technique et de coordination de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (CSPS) en cours de consultation.

Au total, en tenant compte de l'ensemble des dépenses, le coût de l'opération est estimé à 92 000 HT.

Cet exposé terminé, le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, **décide** :

- **d'approuver** la réalisation des travaux de remise aux normes sécurité incendie et accessibilité du commerce « Le refuge » à Cauterets ;
- **de retenir** les entreprises ci-dessus pour la réalisation des travaux et de conclure le contrat avec M. Cassou architecte pour un montant de 8 080 HT ;
- **d'autoriser le Président** à signer les commandes de travaux et de maîtrise d'œuvre et des prestations annexes évoquées ci-avant ;
- **d'autoriser le Président** à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
André CAZERES

